



*L'environnement
que je choisis...*

FRONTENAC

PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le **lundi 21 décembre 2020 à 19h00** au lieu ordinaire des séances du conseil de la Municipalité de Frontenac, au 2430 rue Saint-Jean, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires 2021, déposera l'avis de motion ainsi que le projet de règlement décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2021 et adoptera le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023.

Lors de cette séance extraordinaire du conseil, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Conformément aux arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux datés respectivement des 7 mai, 4 juillet 2020 et 2 octobre 2020, la séance extraordinaire du conseil sera tenue sans la présence du public. Dans ce contexte, il est possible pour toute personne intéressée de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de cette séance à l'adresse courriel adm@municipalitefrontenac.qc.ca ou par courrier à Municipalité de Frontenac, 2430 rue Saint-Jean, Frontenac, Québec, G6B 2S1.

Compte tenu que la séance extraordinaire portant sur l'adoption budget sera tenue sans la présence du public, un projet sommaire du budget sera disponible quelques jours avant son adoption. Tenez-vous informé et posez vos questions via l'adresse courriel suivante : adm@municipalitefrontenac.qc.ca. Les élus se feront un plaisir de répondre à vos questions lors de la séance d'adoption du budget.

DONNÉ au 2430 rue Saint-Jean, Frontenac, ce dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.

Bruno Turmel,
Directeur Général et
Secrétaire-Trésorier